

M E T A U X

1974 n° 2

□ CONSTITUTION du COMITE de
COORDINATION des COMMISSIONS
OUVRIERES de la METALLURGIE

Délégation Extérieure
des Commissions Ouvrières
bulletin d'information

LA SUPERIEUR

SECRETARIA

M
E
T
A
U
X

SECRETARIA

"CORREO DE ANDALUCIA" 29.3.74 EIBAR (Pays Basque)

"L'ARRET DE TRAVAIL DES 900 OUVRIERS DE "SIGMA" CONTINUE"

"SIGMA" Machines à coudre.

A l'origine du conflit, des fautes dans les feuilles de paye, sur les primes. Après des débrayages l'entreprise rectifie l'erreur et revient au système antérieur, mais les travailleurs demandent que leur soient payées les heures perdues en débrayages. La direction refuse.

=====

"CORREO DE ANDALUCIA" 30.3.74

"600 OUVRIERS DE "SIGMA" SANCTIONNES"

600 travailleurs de la section machine à coudre sont mis à pied jusqu'au 2 avril. La direction avait envoyé une lettre à chacun d'eux lui demandant de reprendre le travail. En cas de refus de leur part on leur demanderait de quitter l'usine. C'est ce qu'ils ont fait.

En solidarité avec eux, les 200 travailleurs de la section de machines à outils, ont débrayé.

Près de 100 travailleurs (administratifs, techniciens et apprentis) continuent le travail normalement.

=====

"CORREO DE ANDALUCIA" 6-4-74 SEVILLE

"ASSEMBLEE D'INFORMATION AU SYNDICAT DES METAUX"

Assistance massive de travailleurs de petites et moyennes entreprises (les grandes entreprises ont leur Convention Collective propre), pour discuter de la future Convention Collective provinciale qui devrait déjà être approuvée.

L'on rappela que les patrons, lorsque les travailleurs avaient demandé en fin d'année une paye supplémentaire vu le coût de la vie, avaient promis d'anticiper la négociation, alors que maintenant ce sont eux qui provoquent le retard en refusant les représentants ouvriers désignés pour les délibérations.

Il fut décidé de ne pas signer la Convention jusqu'à ce qu'elle ne soit pas approuvée par les travailleurs en assemblée.

=====

"CORREO DE ANDALUCIA" 7-4-74 CADIX

"LA READMISSION D'UN LICENCIÉ CONDITIONNÉE À UNE FUTURE SENTENCE
DU TRIBUNAL D'ORDRE PUBLIC"

À la Magistrature du Travail de Cadix s'est déroulé le procès d'un délégué syndical licencié d'Astilleros Españoles, pour absence du travail.

alors qu'il était en prison pour une supposé appartenance à U.S.O. (Union Syndicale Ouvrière).

Les décisions sont les suivantes:

- la réadmission à partir de mercredi dernier sera sans effet si la sentence du procès qui doit avoir lieu au T.O.P. dictait l'emprisonnement.
- le temps passé depuis le 18 février (date où le dossier fut ouvert et où le délégué fut suspendu d'emploi et de solde) jusqu'au jour de la réadmission, comptera comme suspension de contrat du travail mais sera à compter pour les effets d'ancienneté.

Cette même Magistrature a confirmé le licenciement d'un autre détenu ex-délégué syndicale de Bazan. Le licenciement eut lieu lors des conflits de Cadix, San Fernando et Puerto Real fin janvier début février, en relation avec les délibérations des Conventions Collectives.

=====

"CORREO DE ANDALUCIA" 7-4-74

"LICENCIEMENTS A "PRODUCTOS MOTO, S.A."

Deux chefs d'équipes et deux P3 de "Productos MOTO" (14, 13, 12 et 7 ans de maison respectivement) ont été licenciés pour une "supposé compétence illicite" d'après la lettre de licenciement de l'entreprise.

Ces travailleurs, en dehors de leur travail, montaient un atelier particulier, compatible avec leurs obligations réglementaires de l'entreprise.

Selon les licenciés, la sanction se bas en réalité sur leur refus d'effectuer des heures supplémentaires.

75 ouvriers totalisent dans l'année près de 25.000 heures en heures supplémentaires. Il est courant de prolonger de trois heures les journées du mardi, jeudi et vendredi.

Leurs camarades de travail, près de 94, se réunissent à l'heure du casse-croûte pour prendre conscience de la gravité des sanctions, vu l'ancienneté professionnelle et compétence et la représentativité des licenciés."

=====

"CORREO DE ANDALUCIA" 7-4-74 "LA CONVENTION COLLECTIVE D'ASTILLEROS ESPAÑOLES SIGNÉE AVEC DIFFICULTÉ".

Deux des six formant la représentation sociale (délégué syndicaux et du C.E.) ont refusé de signer.

Durée: deux ans. Journée continue toute l'année, de 45 heures par semaine. Les améliorations salariales oscillent de 2.800 à 4.200 pesetas par mois suivant la catégorie, présence et rendement.

Les payes supplémentaires de 30 jours mais sur le salaire antérieur de la dernière Convention plus 700 Pts pour tous.

Les travailleurs demandaient 3.200 Pts d'augmentation pour tous, 100% du salaire réel en cas de maladie ou accident, révision tous les six mois.

La Convention signée réduit la révision salariale semestrielle à la révision annuelle.

=====

"CORREO DE ANDALUCIA" 10-4-74 S A R A G O S S E

"LE CONFLIT DES 40.000 METALLURGISTES DEBATE AUX SYNDICATS".
- IL S'AGIT DE DEBORDER LA LIMITE SALARIALE DECRETÉE
PAR LES CONVENTIONS COLLECTIVES.

40.000 travailleurs de 3000 entreprises des Métaux de Saragosse ont déposé la demande de conflit collectif à travers leurs représentants syndicaux, auprès du Syndicat.

Ces 40.000 travailleurs représentent 34% de la totalité des travailleurs de la province (près de 118.000 producteurs syndicaux).

Un décret ministériel du 30 novembre dernier fixe un indice de 14,2% pour le maximum d'augmentation salariale. Ce barème est établie à partir de l'estimation du coût de la vie.

Dans des cas spéciaux le décret fixe une limite de 19% mais si cela ne répercute pas sur les prix des produits.

(Note DECO: Il est bien évident que ces barèmes sont bien au dessous du minimum pour vivre en raison de l'escalade galopante du coût de la vie, entre autre, vu aussi que ces indices, barèmes et autres sont des "estimations officielles"..)

Les travailleurs considèrent que les augmentations doivent dépasser les limites du décret.

C'est pourquoi leurs représentants syndicaux ont déposé le conflit collectif.

Maintenant c'est une commission d'arbitrage composée de représentants de plusieurs syndicats provinciaux sauf celui des Métaux, qui va essayer de trouver une solution pour arriver à un accord entre les travailleurs et les patrons du Syndicat des Métaux.

Un fruit de cet accord pourrait être l'élaboration d'un écrit commun au Gouvernement pour solliciter la derogation du Decret.

=====

"CORREO DE ANDALUCIA" 3-4-74 STANDARD-ITT MADRID

LICENCIEMENT ABUSIF POUR CINQ DES DIX JUGES A MAGISTRATURE

D'après la sentence de Magistrature du Travail, les 5 dont la demande a été déboutée, ont participé activement à la grève. Alors que les 5 autres se sont limités à ne pas travailler.

A ce respect, déclare Magistrature dans sa sentence, l'intervention d'un ouvrier à un débrayage est illicite, même si sa participation est pacifique. Mais il faut faire une distinction entre ceux qui participent pacifiquement et ceux qui essaient d'influencer leurs camarades, par une attitude ouverte et détachée du reste pour que le débrayage où la grève se généralise."

=====

"CORREO DE ANDALUCIA" 9-4-74 - Guipuzcoa-Pays Basque

"FERMETURE POUR CONFLIT D'UNE ENTREPRISE DE 100 OUVRIERS"

.. "A cause d'anormalités, l'entreprise "TUBESCA" de plus de 100 ouvriers a fermé ses portes aujourd'hui. On espère que le travail reprendra bientôt."

=====

"CORREO DE ANDALUCIA" 17-4-74 Guipuzcoa-Pays Basque

"UNE ENTREPRISE FERME POUR CONFLIT"

"HEREDEROS DE MUGICA". 160 travailleurs.

Depuis un mois, conflit du travail.

D'abord pour des augmentations salariales et maintenant par la sollicitude des producteurs à ce que les sanctions de licenciements soient levées.

4 ouvriers ont été licenciés et l'entreprise refuse de céder, n'arrivant pas à un accord, elle a fermé ses portes jusqu'à demain".

=====

"CORREO DE ANDALUCIA" 19-4-74 BILBAO

"ARRETS DANS QUATRE USINES"

- 3000 travailleurs d'"ASTILLEROS ESPAÑOLAS" des usines d'Oliveaga et Asúa ont débrayé de 3 à 5 heures cette après midi. Ils l'ont fait en solidarité avec les 31 travailleurs de "ATAFRISA" (sous contrat d'Astilleros). Ces travailleurs ont été licenciés après des débrayages dans cette entreprise pour des augmentations salariales.
- "GINES NOGUERA" chaudières et montage. 300 travailleurs. Une usine à Zorroza et une autre à Ortuella. 130 ouvriers de Zorroza et 50 d'Ortuella ont débrayé. Les arrêts sont dû à des pétitions d'améliorations salariales et pour l'obtention d'une prime. Les délibérations de la Convention Collective sont en cours.
- 85 sur 100 travailleurs de "IBERICA DE MONTAJES METALLIQUES" qui construisent une centrale nucléaire à Lemorritz ont débrayé toute la journée. Ils demandent des augmentations salariales.

"FLASHS DU MONDE SYNDICAL" Publication F.S.M. N° 13 5.4.74

UIS-METALLURGIE

À propos de la constitution du COMITE DE COORDINATION DES COMMISSIONS OUVRIERES DE LA METALLURGIE.

Dans le cadre du grand mouvement de masses protagonisé en Espagne par des milliers et milliers de travailleurs de toutes les professions (bâtiment, transports, textile, banque, agriculture, ect.), les ouvriers de la métallurgie, par leur nombre et combativité, jouent un rôle d'une grande importance.

Les grands mouvements de grèves sont bien connus dans cette branche où la pénétration des grandes entreprises multinationales comme ITT, Renault, ect, est particulièrement intense.

Dernièrement il s'est fait un pas important en faveur de la coordination et du développement des luttes de la métallurgie. Il vient de se créer en Espagne un Comité de Coordination des Commissions Ouvrières de la Métallurgie.

L'Union Internationale Syndicale des Métallurgistes salue ce grand événement.

Le Comité s'est constitué au cours d'une réunion clandestine qui représente un jalon important dans la lutte du mouvement ouvrier espagnol contre le régime franquiste.

Les représentants des usines les plus importantes de la métallurgie, de nombreuses régions et provinces (Galice, Asturies, Saragosse, Barcelone, Madrid, Pays Basque, ect) qui participèrent à cette réunion décidèrent d'aller à la création des Commissions Ouvrières dans toutes les entreprises.

Les principaux points de la plate-forme revendicative nationale adoptée, furent les suivants:

- Amnistie
- Libertés syndicales
- Droit d'association
- Elévation du salaire minimum
- Exemption pour les travailleurs des impôts sociaux qui devraient être pris en charge par les patrons.

Il se décida également de préparer une documentation détaillée sur les crimes et la répression anti-syndicale et anti-ouvrière du régime franquiste, dans le but de la présenter au mois de juin à la Conférence annuelle du B.I.T."

V I G O

ASSEMBLEE DE REPRESENTANTS DE CONSTRUCTION NAVALE

138 délégués syndicaux et délégués de Comité d'Entreprise, du secteur de construction navale ont tenu le 15 mars une assemblée dans les locaux du Syndicat.

VULCANO, BARRERAS, ASTILLEROS y CONSTRUCCIONES, FREIRE, SANTO DOMINGO et d'autres entreprises étaient représentées.

Les problèmes dont on a discuté sont ceux qui touchent la métallurgie et en général toute la classe ouvrière qui passe par des moments difficiles, surtout lorsque la crise économique répercute sérieusement sur le contexte salarial.

Il y a eut accord général pour que le renouvellement des postes électifs dans les prochaines élections syndicales, soit fait au 100% dans toutes les entreprises; on demande l'annulation des Conventions Collectives et que les tables salariales répondent aux besoins actuels face au coût de la vie.

Il s'est affirmé le besoin d'éliminer les heures supplémentaires, d'augmenter les postes de travail, afin de pouvoir accueillir le retour massif des émigrants.

Egalement, on parla du besoin de liberté syndicale, ainsi que de l'annulation du procès 1001 et la solidarité de la classe ouvrière avec les étudiants en grève, et du désaccord avec la sélectivité pour entrer à l'Université.

De notre correspondant.

=====

"INFORMACIONES" 19-4-74

S E A T

ARRESTATION DE DEUX DELEGUES SYNDICAUX LICENCIES

On ne connaît pas les motifs de l'arrestation. Il s'agit de Jose MARIN MARTINEZ et Agustin ALONSO MORALES.

Ils avaient dernièrement adressé une lettre au délégué provincial des Syndicats lui demandant de faire en sorte qu'ils puissent trouver du travail car " comme vous devez savoir, nous sommes sur les "listes noires" qui courent dans les entreprises, pour que nous ne puissions être embauchés".

=====

ASAMBLEAS EN STANDARD. I.T.T. DE MADRID.



